

**Consultation nationale pour le recrutement des consultants  
nationaux**  
**Pour l'élaboration des modules de formation destinée aux nouveaux  
délégués à la protection de l'enfance**

|                                  |                                                                |
|----------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>Type de contrat:</b>          | Contrat Individuel                                             |
| <b>Type de Consultation</b>      | National                                                       |
| <b>Programme</b>                 | Protection de l'Enfance                                        |
| <b>Lieu de travail:</b>          | Tunis et autres régions                                        |
| <b>Structure implementation:</b> | (MFFES) Bureau du Délégué Général à la Protection de l'Enfance |

**Contexte et Justification de la consultation :**

Selon le code de protection de l'enfance (CPE), « Le délégué à la protection de l'enfance est chargé d'une mission d'intervention préventive dans tous les cas où il s'avère que la santé de l'enfant ou son intégrité physique ou morale est menacée ou exposée à un danger dû au milieu dans lequel il vit, ou à des activités, à des actes qu'il accomplit, ou en raison des divers mauvais traitements qu'il subit et en particulier dans les situations difficiles fixées par l'article 20 du présent code »<sup>1</sup>. Il a pour mission d'apprécier l'existence effective d'une situation difficile menaçant la santé de l'enfant ou son intégrité physique ou morale.

A ce titre, le CPE positionne le DPE comme un acteur majeur de la protection des enfants en danger en Tunisie. Il « peut collaborer avec les services annexes des ministères, structures, institutions et organismes sociaux, sanitaires, éducatifs, judiciaires et culturels qui s'occupent de l'enfance... » et il peut « constater toutes les situations et les cas exigeant son intervention, dans les institutions et les structures éducatives, sociales, culturelles, sportives, récréatives, rééducatives, hospitalières et autres, à caractère public ou privé, et ce en collaboration et en coordination avec leurs responsables. Il peut aussi constater ces situations et ces cas dans tous les lieux et locaux publics fréquentés par l'enfant »<sup>2</sup>.

Suite à l'augmentation importantes des nombres de cas signalés et gérés par les Délégués à la protection de l'enfance à travers le pays, le Ministère a procédé aux recrutements de 40 nouveaux délégués à la protection de l'enfance.

Le décret ministériel du 19 décembre 2006 étend le champ de recrutement des délégués à la protection de l'enfance adjoints, désormais ouvert aux diplômés en droit, psychologie, sciences sociales, éducation spécialisée, ainsi qu'aux spécialistes des sciences et techniques de l'enfance. Cette mesure a pour effet de diversifier le profil des délégués, qui peuvent présenter des niveaux d'expérience et de formation variables dans le domaine de la protection de l'enfance.

Dans ce cadre, le Bureau du Délégué Général à la Protection de l'Enfance en partenariat avec le bureau de l'UNCEF en Tunisie lance un appel d'offres pour le recrutement des

---

<sup>1</sup> Article 30 du code de protection de l'enfance.

<sup>2</sup> Décret n° 96-1134 du 17 Juin 1996, portant statut particulier du corps des délégués à la protection de l'enfance et les domaines de son intervention et ses moyens d'action avec les services et les organismes sociaux concernés.

consultants nationaux pour l'élaboration des modules de formation est destinée aux nouveaux délégués à la protection de l'enfance. La formation modulaire destinée aux nouveaux Délégués à la Protection de l'Enfance (DPE) est conçue pour faciliter l'intégration de nouveaux DPEs et vise à leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour travailler de manière efficace et redevable envers les enfants.

### **Les objectifs de la formation :**

Les principaux objectifs de la formation initiale sont de permettre aux nouveaux DPEs de :

- ✓ Acquérir une compréhension du cadre normatif international et national, des programmes, et des structures impliquées dans la protection de l'enfance.
- ✓ Maîtriser la prise en charge des enfants en situation de danger.
- ✓ Identifier les différentes étapes du développement de l'enfant ainsi que les facteurs de risque et de protection.
- ✓ Développer les compétences nécessaires pour établir une relation d'aide appropriée avec l'enfant et sa famille.

### **Les résultats attendus :**

-Les nouveaux DPE ont acquis une connaissance approfondie des principaux textes législatifs et des normes internationales relatives à la protection de l'enfance, ainsi que de leur application dans le contexte national.

-Les nouveaux DPE comprennent les programmes et les structures existants dans le domaine de la protection de l'enfance et savent comment ces dispositifs interagissent pour répondre de manière coordonnée et efficace aux besoins des enfants.

-Les nouveaux DPE sont capables d'identifier et d'évaluer les situations de danger des enfants.

-Les nouveaux DPE savent reconnaître et analyser les facteurs de risque et de protection qui influencent l'intérêt supérieur de l'enfant.

-Les nouveaux DPE développent les compétences nécessaires pour établir une relation positive avec les enfants et leurs familles, en utilisant des techniques de communication adaptées et en favorisant un climat de confiance et de respect.

### **Modalité, technique et contenu d'apprentissage :**

Le cycle de la formation modulaire destiné aux 40 nouveaux délégués à la protection de l'enfance en présentiel avec 20 participants par groupe.

Les modules de formation doivent intégrer les techniques d'animation, telles que le brainstorming, les jeux de rôles, les études de cas, les simulations et les travaux de groupe...

| Les modules de formation                                      | Le syllabus de cour                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Module : Les enfants victimes de violence</b>              | Définitions et formes de la violence,<br>Le repérage de l'enfant victime de violence,<br>L'audition de l'enfant victime,<br>L'intervention de la médecine légale auprès des enfants victimes,<br>Les unités spécialisées & les mesures de protection des enfants victimes : Focus sur la loi 58 de l'année 2017,<br>La commission régionale de suivi des femmes et des enfants victimes de violence,<br>Les structures de prise en charge des enfants victimes de violences, |
| <b>Module : La mission administrative et technique du DPE</b> | La loi de la fonction publique,<br>La relation institutionnelle avec les autres acteurs,<br>La relation hiérarchique avec le chef du bureau, le DGPE, le juge de la famille et le gouverneur,<br>L'organisation interne du bureau régional des DPEs,<br>La rédaction administrative des courriers,<br>Les relations professionnelles et la gestion des conflits.                                                                                                             |

### Responsabilités et tâches des formateurs :

Les consultants auront pour mission de :

| Taches / missions                                                                                                                                                                                  | Livrables rendus                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Développer le contenu de la formation par module selon le syllabus et les besoins identifiés via une consultation avec le DGPE et l'UNICEF,<br>Développer le test pré-formation et post-formation, | Un Module de formation et un manuel du participant qui synthétise l'ensemble du contenu sont développés.<br>Les présentations en ppt sont développées.<br>L'agenda de la formation est développé.<br>Le test pré-formation et post-formation sont développés. |
| Faciliter les sessions de formation pour 40 participants (20 dans chaque session),                                                                                                                 | Les sessions de formation sont organisées.                                                                                                                                                                                                                    |
| Rapport final d'activité contenant une lecture de l'évaluation post-formation et les leçons tirées de la session de formation et les améliorations recommandées.                                   | Rapport final d'activité est développé.                                                                                                                                                                                                                       |

### Lieu et Durée :

La durée de la consultation varie selon la densité de la matière et le contenu de chaque module. La consultation commencera à partir du mois d'octobre 2025 et se déroulera soit à Tunis ou dans d'autres régions du pays.

### Profil recherché du consultant :

- Le / la consultant (e) doit apporter une expertise de haut niveau.

- Diplôme universitaire dans un domaine pertinent, tel que sciences juridiques, sciences sociales ou sciences humaines, médecine, sciences de la communication ou autres domaines connexes (l'expérience professionnelle pourra remplacer le diplôme demandé).
  - Expérience avérée dans un domaine spécifique.
  - Expérience dans l'élaboration des modules de formation et l'animation des sessions de formation pour adultes.
  - Expérience de travail avec des structures gouvernementales et des organisations de la société civile en Tunisie.
  - Excellentes compétences en matière d'analyse et de rédaction de rapports.
  - Le consultant doit être en mesure de travailler en langues arabe et française parlées et écrites.
- ⇒ Les consultants sont invités à soumettre leur proposition soit individuellement, soit dans le cadre d'un consortium.

### Composition du dossier de soumission :

Le/les soumissionnaire est/ sont prié (s) de fournir :

- **Un Curriculum Vitae.**
- **Une proposition technique** d'une longueur maximale de 3 pages, décrivant le module de formation pour lequel il postule. Cette proposition doit préciser la méthodologie et l'approche adoptées, ainsi que les modalités de travail. Un plan accompagné d'un calendrier indicatif, indiquant le nombre de jours nécessaires pour chaque livrable attendu, doit également être inclus.
- **Une proposition financière** détaillant la répartition des coûts.
- **Une preuve d'expérience antérieure** pertinente dans un domaine similaire.
- Une preuve de connaissance approfondie de la thématique traitée.
- **Trois référents**, dont le supérieur hiérarchique actuel.

**NB :** Les fonctionnaires d'État doivent fournir une autorisation de leur administration. Le DGPE ne prévoit aucune invitation pour les consultants recrutés.

### Barème de notation :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <p>La qualification du consultant</p> <p>Niveau d'éducation :</p> <p>Diplôme en sciences juridiques, sciences sociales ou sciences humaines, médecine, sciences de la communication ou autres domaines connexes .....5 pts</p> <p>Doctorat .....10pts</p> <p>Expérience dans un domaine précis :</p> <p>Entre 5 et 10 ans .....5 pts</p> <p>Plus de 10 ans .....10 pts</p> <p>Plus de 20 ans .....20 pts</p> <p>Expérience avérée en production des outils de travail et en matière de formation ou d'animation d'ateliers pour adultes :</p> <p>Entre 5 et 7 ans .....10 pts</p> <p>Entre 8 et 10 ans .....15 pts</p> <p>Plus de 10 ans .....20 pts</p> | 40 pts |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|

|                                                                                                                     |         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Offre technique                                                                                                     |         |
| Compréhension des objectifs et spécificités mentionnés dans les termes de référence. 30 pts                         | 60 pts  |
| Adéquation du planogramme et de la note méthodologique et des outils de travail aux termes de référence..... 30 pts |         |
| Total                                                                                                               | 100 pts |
| NB : Seuls les consultants ayant obtenu une note technique de 70 points se verront évalué financièrement.           |         |

### Instructions administratives

Le/ la consultant est responsable de toutes les formes d'assurance.

Les coûts d'hébergement et les repas seront pris en charge par les organisateurs.

La proposition financière doit contenir que les frais d'honoraires selon le nombre du jours proposés.

### Gestion de la consultation

La consultation serait coordonnée avec le Délégué Général à la Protection de l'Enfance et l'UNICEF. Le soumissionnaire travaillera sous la supervision de deux entités.

### Echéancier de paiement

Le paiement sera effectué après la réception de tous les livrables, l'organisation des sessions prévues .